Direction Evaluation et Réponse
aux Besoins des Populations
Service Animation Territoriale en Santé
et Démocratie Sanitaire

ARRETE ARS/DERBP/N° 971-2021-11-05-00004/CSMS

Fixant la composition
de la Commission Spécialisée pour les prises en charge et
accompagnements médico-sociaux
de la Conférence de la Santé et de l'Autonomie
de la Guadeloupe, de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE DE SANTE DE LA GUADELOUPE, DE SAINT MARTIN ET DE SAINT BARTHELEMY
Chevalier de la Légion d'Honneur

<<<>>>

Vu le code de la Santé Publique et notamment ses articles L1432-4, L.1442-1 à 3, D.1432-28 et suivants, R.1442-1 et D.1442-6 et suivants ;

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu l'ordonnance n° 2010-331 du 25 mars 2010 portant extension et adaptation aux collectivités régies par l'article 74 de la constitution à la Nouvelle Calédonie, aux Terres Australes et Antarctiques françaises ainsi qu'à la Réunion et à la Guadeloupe des dispositions de la loi n° 2009-879 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu l'ordonnance n° 2017-1179 du 19 juillet 2017 portant extension et adaptation outre-mer de dispositions de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

Vu le Décret n° 2010-345 du 31 mars 2010 portant adaptation des dispositions réglementaires prises pour l'application du titre III du livre IV du code de la santé publique à la Guadeloupe, à la Réunion, à Mayotte, à Saint Barthélémy, à Saint Martin et à Saint Pierre et Miquelon ;

Vu le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

Vu le décret n° 2010-765 du 7 juillet 2010 portant adaptation des dispositions réglementaires prises pour l'application du titre III du livre IV du code de la santé publique à la Guadeloupe, à la Réunion, à Mayotte, à Saint Barthélémy, à Saint Martin et à Saint Pierre et Miquelon ;

Vu le décret n° 2010-938 du 24 août 2010 modifiant des dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

Vu le décret n° 2019-1342 du 11 décembre 2019 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

Vu le décret n° 2021-847 du 28 juin 2021, relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

Vu l'arrêté ARS/DERBP/N°971-2021-10-11-00001/CSA du 11 octobre 2021, fixant la composition de la conférence de la santé et de l'autonomie de Guadeloupe, de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy ;

Vu l'arrêté ARS/DERBP/N° 971-2021-10-15-00005/CSA du 15 octobre 2021, modifiant la composition de la conférence de la santé et de l'autonomie de Guadeloupe, de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy ;

Vu l'arrêté ARS/DERBP/N° 971-2021-10-27-00004/CSA du 27 octobre 2021, modifiant la composition de la conférence de la santé et de l'autonomie de Guadeloupe, de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy ;

Vu la répartition des membres de la CSA dans les différentes commissions lors de la séance d'installation du 28 octobre 2021.

ARRETE

Article 1er : La Commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux de la Conférence de la santé et de l'autonomie de Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy est composée ainsi qu'il suit :

I – MEMBRES AYANT VOIX DELIBERATIVE

Collège 1 - Représentants des collectivités territoriales

a) Représentants du Conseil Régional (1)

TITULAIRE	SUPPLEANT
M. Jean BARDAIL	Mme Jennifer LINON

b) Le Président du Conseil Territorial de Saint-Barthélemy ou son représentant

TITULAIRE	SUPPLEANT
M. Patrick BORDGEL ***Représentant du Président***	Mme Nicole GREAUX

c) Le Président du Conseil Territorial de Saint Martin ou son représentant

TITULAIRE	SUPPLEANT
Mme Sofia CARTI CODRINGTON ***3ème Vice-présidente en charge de l'éducation, du social et de la formation*** ***Représentant du Président***	Mme Maud ASCENT-GIBBS *Conseillère territoriale*

d) Le Président du Conseil Départemental ou son représentant

TITULAIRE	SUPPLEANT
Le Président du Conseil Départemental ou sa représentante : **Mme Nadia NEGRIT** ***Conseillère Départementale***	Mme Maryse ETZOL *Conseillère Départementale*

e) Représentants des groupements de communes (1)

TITULAIRE	SUPPLEANT
M. Edmond LANCLAS ***Conseiller communautaire CA Marie-Galante***	M. Alain TENEBA *Conseiller communautaire CA Marie-Galante*

f) Représentants des communes (1)

TITULAIRE	SUPPLEANT
Mme Eliane GUIOUGOU ***Conseillère municipale Mairie des Abymes***	Mme Louisette CABRION *Adjointe au maire de Pointe-Noire*

Collège 2 - Représentants des usagers de service de santé ou médico-sociaux

a) Représentants des associations agréées (2)

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Claude PHILOMIN ***Membre du CA de la Confédération Syndicale des Familles de Guadeloupe***	Mme Gaedesse GASPARD *Membre de la Confédération Syndicale des Familles de Guadeloupe*

b) Représentants des associations de retraités et personnes âgées (2)

TITULAIRES	SUPPLEANTS
En attente de désignation	
En attente de désignation	

c) Représentants des associations des personnes handicapées dont une intervenant dans le champ de l'enfance inadaptée (2)

TITULAIRES	SUPPLEANTS
En attente de désignation	
En attente de désignation	

Collège 3 – Représentant du Conseil Territorial de Santé des Iles du Nord ou son représentant

TITULAIRE	SUPPLEANT
Le président du CTS des Iles du Nord ***ou son représentant***	

Collège 4 - Partenaires sociaux

a) Représentants des organisations syndicales de salariés représentatives (1)

TITULAIRE	SUPPLEANT
Mme Valérie JOACHIM ***UNSA***	M. Raphaël BIJOU *UNSA*

b) Représentants des organisations professionnelles d'employeurs représentatives (1)

TITULAIRE	SUPPLEANT
M. Eric ALEXIS ***Délégué Régional NEXEM*** ***Représentant AXESS Employeurs Santé Social***	Mme Yolène DEROS *AXESS Employeurs Santé Social*

c) Représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, commerçants, et professions libérales

TITULAIRE	SUPPLEANT
M. Alex MONPIERRE ***Président de l'UNAPL***	Mme Magguy CAPET *Vice-présidente de l'UNAPL*

d) Représentant des organisations syndicales représentatives des entreprises et exploitants agricoles

TITULAIRE	SUPPLEANT
Mme Vanessa DEBY ***Chambre d'Agriculture de la Guadeloupe***	

Collège 5 - Représentants des acteurs de la cohésion sociale et de la protection sociale

a) Représentants des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité (1)

TITULAIRE	SUPPLEANT
Mme Ketty LAURENT ***Présidente de l'ARVHG*** ***(Fédération Santé Habitat)***	M. Jean-Claude VALETUDIE *Administrateur de l'ARVHG* *(Fédération Santé Habitat)*

d) Représentant de la Mutualité française

TITULAIRE	SUPPLEANT
M. Jean-Denis LEGRAVE	M. Sylvain BEBEL

Collège 7 - Représentants des offreurs des services de santé

e) Représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées dont un de Saint-Barthélemy/Saint-Martin (4)

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme Annick LE BLANC ***Présidente du CA du SESSAD Coralita***	M. Jacques Henri MARAN *Directeur du SESSAD Coralita*
Mme Rachel DUWICQUET ***1ère Vice-présidente de KALITEPOUVIV***	Mme Carine FRONTEAU *Membre de KALITEPOUVIV*
M. Joseph BLOMBO ***Directeur Général de l'AGIPSAH***	Mme Huguette LEMOYNE *Trésorière du CA de l'AGIPSAH*
M. Hyppomène GRANDISSON ***Directeur du Pôle Guadeloupe Autonomie APF France Handicap***	M. Patrick GALL *APF France Handicap*

f) Représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées dont un de Saint-Barthélemy/Saint-Martin (4)

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme Claire-Annette MANUEL-PHILIPS ***Présidente du CA de l'EHPAD Bettany Home***	Mme Marie-Antoinette LAMPIS *Directrice générale des centres hospitaliers et EHPAD des Iles du Nord*
Mme Emmanuella SAINT-CLAIR ***Directrice SSIAD Arc en Ciel St-Joseph de Cluny (Sainte-Anne) – ADEDOM Guadeloupe***	M. Jean-Michel ZIG *Directeur SSIAD Soins Ti Kaz (La Désirade)*
Mme Marie-Flore DORVILLE ***Directrice SSIAD Médiplus Soins (Petit-Bourg)***	Mme Annick COUTTE-PEROUMAL *Directrice ADEG – SSIAD Man Bizou (Capesterre Belle Eau)*
Mme Odile LIN ***Directrice Générale Association Accueil Le Bel Age (Lamentin)***	M. Médéric DE LA REBERDIERE *Directeur Multi-sites Fondation Partage et Vie (Basse-Terre)*

g) Représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales

TITULAIRE	SUPPLEANT
Mme Isabelle ROUIN ***Directrice Générale Maison Saint-Vincent***	Mme Marie-Line ZENON *Maison Saint-Vincent*

o) Unions régionales des professionnels de santé (1)

TITULAIRE	SUPPLEANT
Dr Alain ZIMBAN ***URPS Médecins Libéraux***	Dr Pascal RHINAN *URPS Médecins Libéraux*

II – MEMBRES AYANT VOIX CONSULTATIVE

- **Le Préfet de région**
- **Le Préfet délégué de Saint-Barthélemy - Saint-Martin**
- **Le Président du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional**
- **Les chefs de service de l'Etat en région**
- **Le Directeur Général de l'Agence de Santé**

Article 2 : La Directrice de l'Evaluation et de la Réponse aux Besoins des Populations de l'Agence de Santé de la Guadeloupe, de Saint Martin et de Saint Barthélemy est chargée de l'exécution du présent arrêté. Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au Registre des Actes Administratifs.

Gourbeyre, le - 5 NOV. 2021

La Directrice Générale

ARS GUADELOUPE SAINT-MARTIN SAINT-BARTHELEMY RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Valérie DENUX